

Commune de



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le

**SLOV**

ID : 038-213802374-20160325-201614-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/14

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 mars 2016

*PRESENTS* : MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

*ABSENTS*: GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard), GONON Florence, SEVERAC Pascal.

*Secrétaire de séance* : BERARD Guy

#### TAXES DIRECTES LOCALES

ANNEE 2016

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des états de notification fournis par la Trésorerie Générale de l'Isère, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit (sans changement depuis 2013) :

✓ Taxe d'habitation :	18,38 %
✓ Taxe foncière (bâti) :	56,28 %
✓ Taxe foncière (non bâti) :	53,40 %
✓ Cotisation foncière des entreprises :	37,79 %

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Bernard MICHEL

